

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL du 14 AVRIL 2022

Sous la présidence de Jacques FABRE, Maire

Présents : Mesdames et Messieurs Bérangère DUCLOS, François GONZALEZ, Alain SENESSE, Claudine DIEL-GETTO, Geneviève TAILLEEFER, Tommy TOLEDO, Céline ROMAN, Sébastien GOMARIZ, Marie-Christine ARDOUIN, Nathalie ROBERT, André FALCOU, Carmen LUZ.

Absents excusés : M. Rémi BELBEZE (procuration François GONZALEZ)

Absent non excusé : M. Jean-Sébastien SANDOVAL

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Tommy TOLEDO** est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

Le compte rendu du conseil municipal du 16 mars 2022 est approuvé à l'unanimité.

■ **Budget primitif 2022 :**

Monsieur le Maire propose d'approuver le budget primitif 2022 qui s'équilibre en section de Fonctionnement à 1.185.173,34 € et en section d'Investissement à 746.974,96 €.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ **Subventions associations 2022 :**

Monsieur le Maire, président d'honneur de plusieurs associations et M. Sébastien GOMARIZ, président du Scion Barbairanais Flouréen, ayant quitté la salle pour ne pas prendre part au vote,

Madame Bérangère DUCLOS, adjointe au maire, donne lecture des propositions de subventions aux associations pour l'année 2022.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ **M57 provisions budget 2022 :**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la comptabilité M57, en application des règles de prudence et de sincérité, toute entité publique locale appliquant l'instruction budgétaire et comptable M57 a l'obligation de constituer une provision dès l'apparition d'un risque avéré.

Monsieur le Maire propose de prévoir au budget primitif 2022 un montant de 3 500 € à l'article 681 (provision pour risque - dépense de fonctionnement), concernant un risque de dettes locatives.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ **Gestion amortissements M57 :**

Monsieur le Maire informe que l'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Suite au passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57, le Conseil Municipal doit délibérer sur les règles de gestion en matière de gestion en matière d'amortissement.

Le Conseil Municipal adopte les durées d'investissement pour le chapitre 204 ainsi que la règle dérogatoire du calcul des amortissements sur le mode linéaire des immobilisations acquises, soit un amortissement en année pleine.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ **Instauration des heures complémentaires et supplémentaires :**

Monsieur le Maire annonce l'instauration des heures complémentaires et supplémentaires pour les fonctionnaires et agents, ainsi que la compensation et le contrôle des heures supplémentaires.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ **Emplois d'été 2022:**

Monsieur le Maire propose de renouveler le dispositif emplois d'été en faveur des jeunes étudiants, majeurs, scolarisés, deux semaines de travail à 25h/hebdo, échelle C1 de rémunération, grade adjoint technique.

Approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A Barbaira le 14 avril 2022.

Le Maire,

J. FABRE.

